

Commune de Gassin
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
83580 GASSIN

A l'attention de Monsieur Philippe GONZALEZ,
Commissaire-enquêteur

Paris, le 31 octobre 2023

Par LRAR n°2C 163 339 3998 6
Et par e-mail : enquetepublique@mairie-gassin.fr

Objet : Enquête publique du PLU de Gassin

Dossier : SOLEIL DE PIERRE / Enquête publique SCOT Gassin
Nos réf : GL / / JUR - 23.134
E-mail : lagier@aries-avocats.com ;

Monsieur le commissaire-enquêteur,

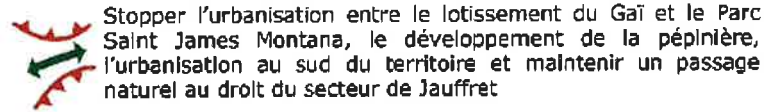
1. Je suis l'avocat de la société SOLEIL DE PIERRE, qui souhaite présenter ses observations dans le cadre de l'enquête publique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Gassin.

La société SOLEIL DE PIERRE est propriétaire d'une unité foncière dans le secteur « *Les Chênes* » à Gassin, cadastrée section B n°1115, n°1116, n°1117, n°1118, n°1119, et n°1120.

2. La société SOLEIL DE PIERRE approuve le classement de la totalité de son unité foncière en zone U, s'agissant d'un secteur déjà urbanisé.

D'ailleurs, ce secteur a été identifié dans le schéma de cohérence territoriale de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez approuvé le 2 octobre 2019 et modifié le 21 juin 2023, comme étant un secteur déjà urbanisé.

3. Par ailleurs, la société SOLEIL DE PIERRE relève une mention incluse dans le projet d'aménagement et de développement durable du projet de PLU, à savoir la mention « *stopper [...] le développement de la pépinière* », présente dans l'illustration de l'orientation n°3 du projet d'aménagement et de développement durable (page 18, reproduit ci-dessous).



La société SOLEIL DE PIERRE est dans l'incompréhension face à cette mention.

En effet, un PLU, document d'urbanisme, n'a pas à stopper le développement d'une activité économique.

Il s'agirait d'ailleurs d'un détournement de pouvoir, totalement illégal.

Il semblerait que cette mention soit une erreur qu'il convient donc purement et simplement de supprimer dans la légende du document intitulé « Illustration de l'orientation n°3 ».

Je vous prie de recevoir, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes salutations les meilleures.

Gerald Lagier
Avocat associé